

Ba

Ž ... § ... 2 ± ¶ ... § ... § ° ... ± ... ¶ ... présidents et ... ± ¶ ... moi-même sommes heureux de vous présenter l' EHPAD Balthazar Besnard ... souhaite la bienvenue. Cette ... ¶ ... µ ... ¶ ... ± hébergement ... ¶ ... ¶ ... ± ... Personnes âgées Dépendantes ADA ce titre, il accueille, par un accompagnement temporaire ou permanent, des personnes âgées de 60 ans et plus, 1 ... § ... 2 ... ± ... ¼ ... ± ... 3 ... ¶ ... 2 ± état nécessite une surveillance § ... 1 ... ¶ ... més ... ¶ ... 2 ± ¶ ... ± ... § ... § établissement est ... ¶ ... ¶ ... § médicaux, habilité à ... § ... à ... Personnels ... § ... 2 ... et ... à ... 2 ... § ... Social §

Vous avez choisi notre résidence qui répond à vos besoins et vos attentes, et

Soyez assuré que ... du personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien, mobilisera tout son savoir faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles.

Nos fonctions et missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la loi de 2002 relative à l'APA.

Le directeur est chargé de veiller à améliorer la prise en charge globale du résident.

Être d'accueil est offert afin de vous permettre de mieux connaître l'Établissement qui vous accueille. Il est également destiné à votre famille. Il contient une série de renseignements qui peuvent vous être utiles pour préparer ou faciliter votre arrivée dans notre Établissement. Vous pouvez consulter notre site où vous trouverez des informations complémentaires utiles et cela vous permettra également de découvrir en image notre résidence.

Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques et suggestions ; elles nous seront précieuses pour améliorer encore davantage nos conditions de séjour.

Recevez mes respectueux sentiments.

La Directrice,

NB

Établissement

Établissement

Le présent établissement est un établissement public autonome médico-social composé de

plusieurs bâtiments, dont un bâtiment principal de 200 lits, dont 100 lits sont réservés aux personnes âgées dépendantes.

Cet établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Administration

Cet établissement est administré par un directeur nommé par arrêté ministériel. Outre ses attributions de gestion administrative et financière, il est responsable de la bonne marche de l'établissement.

Il est géré par un directeur nommé par arrêté ministériel. Outre ses attributions de gestion administrative et financière, il est responsable de la bonne marche de l'établissement.

Le directeur est nommé par arrêté ministériel. Outre ses attributions de gestion administrative et financière, il est responsable de la bonne marche de l'établissement.

Cet établissement est soumis aux autorités de tarification :

- du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
- de la Commission départementale de tarification de la Seine-Saint-Denis

Historique

La Maison de Retraite de Igeif est née en 1867 par la volonté du général Dnateur, dans les locaux de l'ancien BIRD (la dénomination de cet établissement). Par décret impérial du 8 juillet 1868 « Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Napoléon III, Empereur des Français » autorise la création d'un Hôpital spécial dans la commune de Igeif / (destiné aux malades des deux sexes, domiciliés dans la circonscription du Canton de Igeif de la commune de Igeif). Depuis le 1er janvier 2011, l'établissement est devenu un établissement public d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Les agrandissements et restructurations successifs ont porté la capacité à 100 lits actuellement.

Horaires d'ouverture

La gestion administrative est assurée auprès du service des admissions. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

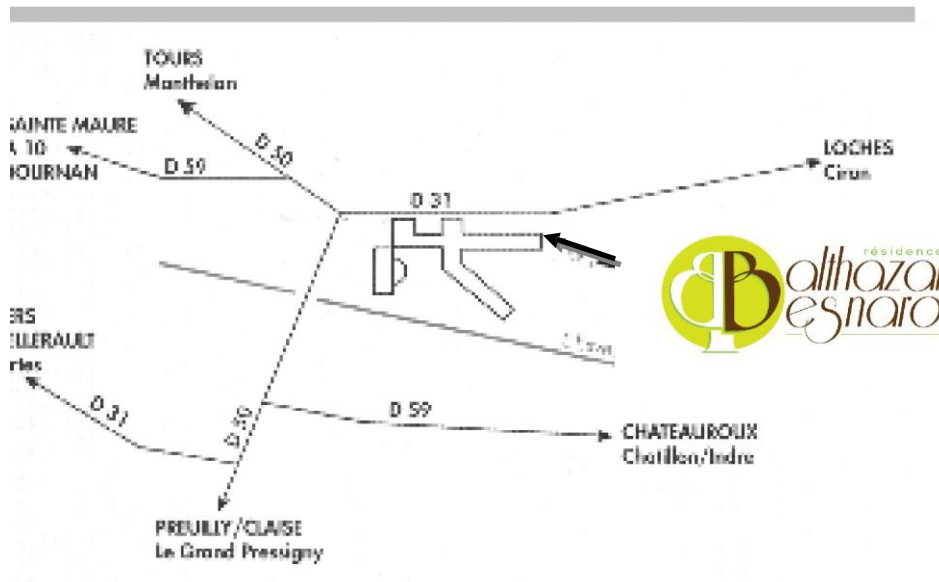
M. Ludovic
M. Cheau
Téléphone : 01 47 37 11 11
Télécopie : 01 47 37 11 12

Localisation

Ligeil est une commune de 200 habitants, située dans le département de Loir-et-Cher, dans la région Centre-Val de Loire, à 40 km au sud de Tours et à proximité de la Vienne et de l'Indre. Poitiers est à 100 km au sud-ouest de Ligeil et Paris à 200 km au nord-est.

La Maison de Retraite Balthazar Besnard est desservie par la route départementale 59 devant de Tours et la route départementale 31 devant d'Anboise et de Loches. L'autoroute A10 est à 10 minutes par Sainte-Maure, 10 minutes par Tours et 10 minutes par Ligeil. Le gîte de car de la ligne Touraine Flvert est situé à la sortie de l'établissement. Le site est situé à l'adresse 1 rue de l'Établissement et permet des trajets directs vers Tours puis Paris (1h).

Des médecins, masseurs kinésithérapeutes, dentistes et une pharmacie, sont installés dans la commune de Ligeil. L'hôpital de Loches est situé à moins de 10 km.



Distance Tours - Ligeil : 45 km
 Trajet Tours-Loches : 55 minutes (direct)
 Trajet Loches - Ligeil : 20 minutes (direct)

Accès principal par la route départementale 59 devant de Tours
 Accès par la route départementale 31 devant de Ligeil (à l'arrêt de la ligne Touraine Flvert à Ligeil - sur l'Indre) arrêt Balthazar Besnard

Coordonnées transporteur :

Agence BNE RT
 Rue Barès 1 à Tours Tél 02 47 34 0 - Fax : 02 47 34 0

Le site est ouvert de 10h à 18h du lundi au vendredi et de 10h à 12h - 14h à 18h le samedi.

Site internet : <http://www.ter-sncf.com>

Arrêt gare de Loches coordonnées :

Site : www.ter-sncf.com
 Grandes lignes : 02 47 34 0 (vert) - www.sncf.com
 Lignes régionales (R) : 02 47 34 0 (vert) - www.ter-sncf.com/Regions/Centre

a

&

f

s d'én

En

L'Établissement accueille des personnes seules des deux sexes ou des couples, âgés d'au moins 60 ans.

Des personnes de moins de 60 ans peuvent exceptionnellement y être admises dans la mesure où leur prise en charge relève § de l'Établissement pour Personnes âgées Dépendantes.

Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous ou vos proches puissiez être informés.

Dans cette perspective, vous devez prendre rendez-vous au numéro suivant :

04.77.44 - 6 : d d

Et de d'admission

Ensuite vous devez retirer un dossier de demande d'admission par correspondance ou sur le site internet :

- un dossier médical à compléter par le médecin traitant ou l'Établissement hospitalier
- un dossier administratif à compléter par la personne âgée ou sa famille

Il s'agit de rechercher systématiquement le bien-être de la personne et en fonction de tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de son admission.

La demande d'admission est étudiée par une commission médicale pluridisciplinaire présidée par le médecin coordonnateur de l'Établissement, à la suite de laquelle sont joints les éléments administratifs et médicaux. En cas favorable, la décision est prononcée par le directeur de l'Établissement, et se matérialise par la signature du contrat de séjour.

Le contrat de séjour est signé par la personne âgée et son représentant légal.

L'accueil

À votre arrivée, vous serez accueilli(e) par un agent soignant « référent » qui répondra à vos attentes et restera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre journée.

Cet agent de l'Établissement vous remettra un contrat de séjour et règlements de fonctionnement. Ces documents devront être signés.

En b à ab énécted l' Allocation
ée d' A u t o r i t é p r e m i e r e t à l' établissement d'accueillir les personnes
q i e n o n t l a d e m a n d e e t q i r e m p l i s s e n t l e s c o n d i t i o n s d' admission.

Les démarches administratives et financières vous seront communiquées par le personnel du service des admissions de l'établissement.

Les services sociaux de votre commune ou du département sont aussi à votre disposition, pour vous aider à faire valoir des prestations auxquelles vous pouvez avoir droit. Le service de l'information et de la coordination de l'ADNE de l'Ageil est disponible pour vous informer sur vos droits, vous conseiller, vous aider et vous orienter dans vos démarches (téléphone 02 31 27 10 00).

Les tarifs de séjour

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarification (Conseil Général et Agence Régionale de Santé) sur proposition du conseil d'établissement et approuvés par le conseil de la vie sociale. Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résident composé de :
 - tarif hébergement augmenté de 50% de la participation d'épandance (R5) ;
- un tarif d'épandance (R5) ;

Les tarifs comprennent également le logement complet du résident (logement, repas, entretien du logement, aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, etc) Les tarifs sont précisés dans le contrat de séjour.

Les frais de séjour sont payés mensuellement et à terme à échoir, au début de chaque mois auprès de Monsieur le Receveur de l'Établissement, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Les tarifs et dossiers d'admission sont consultables sur le site de l'établissement.

La santé

Notre état de santé nécessite, vous pouvez bénéficier d'une protection juridique prévue par la loi du 5 mars 2007.

L'assurance

L'établissement est assuré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des bis et règlement en vigueur. Cette assurance est à la charge du résident, au titre de sa responsabilité délictuelle, pour les dommages dont il pourrait être la cause. Il est invité à souscrire une assurance responsabilité civile individuelle dont il devra chaque année une attestation à l'établissement.

Les biens

L'Établissement est tenu de garantir la sécurité des biens des résidents dans la limite de leur liberté, aux biens qui sont en leur possession.

Les établissements de soins de longue durée accueillent des personnes âgées, malades, veilles de ±, dans un établissement mais il ne peut y avoir une présence constante du personnel dans le logement du résident.

Les objets et appareils électriques ne pourront être introduits que sous réserve de l'approbation du Directeur, de leur état de fonctionnement et à leur entretien. L'utilisation des appareils avec résistance ou utilisant un quelconque combustible (gaz, solide, gazeux) est interdite dans les chambres (chauffage, réchaud, micro-ondes, couverture). Les bougies sont également strictement interdites.

Les locaux sont équipés de détecteurs d'incendie et de dispositifs de sécurité appropriés. Les consignes de sécurité sont affichées dans les chambres. Le résident est invité à en prendre connaissance et à les respecter en cas d'urgence. Il est rappelé que les sorties de secours ne doivent pas être bloquées.

Des exercices et formations contre l'incendie sont régulièrement organisés par le personnel. Des contrôles périodiques de prévention sont réalisés par des organismes de contrôle et par la commission de sécurité.

Pour la sécurité de tous, il est interdit de fumer dans les chambres ou dans les lieux non réservés à cet effet.

Épôt

Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels et disposer de votre argent (à l'exception des éventuelles mesures de protection juridique). Toutefois, vous êtes invité à ne pas garder de sommes importantes, de titres ou objets de valeur dans votre chambre.

L'Établissement ne dispose pas de coffre et ne peut en accepter en dépôt. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de déposer auprès de la trésorerie de rattachement de l'Établissement, dans le cadre de ce cap au bureau des admissions.

En tout état de cause, l'Établissement ne peut être tenu responsable du vol de la perte ou de la détérioration des objets ou des valeurs non déposés. Dans cet esprit, l'Établissement ne peut être également tenu responsable de la perte des lunettes, pochettes, etc.

Liberté d'accès à l'information

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données médicales sont transmises au médecin coordonnateur responsable de l'information médicale dans l'Établissement et sont protégées par le secret médical. Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis ensemble du personnel la communication des documents et données effectuée également dans le respect des principes fondamentaux en vigueur. La personne prise en charge a le droit de solliciter, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives les concernant dans les conditions de l'article 8 de la loi précitée.

Droits

Le droit aux soins est élargi à la possibilité d'accéder à des traitements anti-douleur, ainsi qu'à des soins palliatifs.

Le règlement intérieur
Le règlement intérieur est un document collectif qui définit les règles de vie en établissement. Il est de nature à rendre la vie des résidents plus agréable : politesse et courtoisie sont des règles indispensables à la vie en établissement.

Le conseil de résidents

Le conseil de résidents est un lieu privilégié d'information et de participation des résidents et de leur famille. Il est composé de membres représentant les résidents, les familles, le personnel et le conseil d'administration. Ce conseil consultatif donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Le règlement intérieur s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-1077 du 13 août 2005 relative aux droits des personnes handicapées. Ainsi un règlement intérieur peut être effectué ponctuellement, par exemple lors d'un questionnaire (un exemple est annexé au livret de renseignements).

La Direction souhaite que vous puissiez participer à ce conseil de résidents ainsi que celle de votre famille si vous souhaitez faire entendre une remarque ou une suggestion, soit par téléphone au 02 31 22 11 22 ou au cours d'une réunion. Vous pouvez être accompagné par la personne de votre choix. Vous pouvez également joindre les membres représentant les résidents et des familles du conseil de la Vie Sociale.

Le conseil de résidents est un lieu de dialogue et de concertation entre les résidents et les familles.

La Direction donnera les suites appropriées à tout acte éventuel de maltraitance physique, psychique ou morale, matérielle et financière, de négligence active ou passive dont elle pourrait avoir connaissance. Si tel est le cas le résident ou la famille ou un proche ne doit pas hésiter à en parler à l'équipe soignante ou à la direction. Les résidents et les familles sont encouragés à dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans le cadre de leurs fonctions. Ils sont absolument protégés conformément à la législation en vigueur.

Le site au plan national un numéro de signalement de négligences ou maltraitance au 0800 00 00 00 ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Vous pouvez également joindre les autorités administratives (RS Centre - Délégation territoriale d'André-et-Bire à Tours) au 02 39 22 11 22.

Le conseil de résidents est un lieu de dialogue et de concertation entre les résidents et les familles. Dans le cas où vous souhaiteriez remercier, vous pouvez écrire au Directeur.

Le conseil de résidents est un lieu de dialogue et de concertation entre les résidents et les familles. Ainsi, vous pouvez :

- attribuer votre don ou legs à la résidence identifiée
- faire bénéficier l'établissement dans son ensemble.

Pour réaliser votre souhait, trois possibilités vous sont proposées : renseignez-vous auprès de votre notaire.

Sép &

V e q

Chambres

L'établissement dispose actuellement de 8 chambres individuelles de 8 à 10 m² et de 3 chambres doubles de 15 m², chacune possédant un cabinet de toilette avec lavabo et WC. Les chambres rénovées bénéficient d'un système de chauffage central, douche au sol. Les couples peuvent être accueillis, selon leur choix et disponibilité, en chambre double ou en chambre individuelle.

Votre chambre est meublée, mais il est conseillé de la personnaliser avec des petits meubles, bibelots et poste de télévision, pour recréer au mieux votre décor familial. Chaque chambre est équipée d'un système de sécurité dans la chambre et cabinet de toilette permettant de contacter le personnel soignant à tout moment du jour et de la nuit, d'un prise pour branchement de télévision et d'un prise de téléphone.

Salon

Salon bibliothèque

L'établissement offre un grand salon bibliothèque situé au rez-de-chaussée et plusieurs petits salons à disposition des résidents dans les étages.

Espaces de tranquillité pour participer aux différentes activités quotidiennes ou festives.

Un coin caféteria est à votre disposition au grand salon afin de se divertir en prenant un café, un thé ou une tisane.

Restauration

Lumineuse et climatisée en été, la salle à manger principale offre aux résidents un espace de restauration très convivial.

Salon de coiffure

Un salon de coiffure est aménagé dans l'établissement. Des coiffeuses professionnelles interviennent chaque semaine pour les résidents qui le désirent. Ce salon est également à la disposition des amis souhaitant occasionnellement coiffer leur parent. Sur demande, une esthéticienne peut venir faire un soin. Les prestations sont à la charge des résidents.

Religion

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques) dans le respect mutuel des libertés. Le culte catholique est célébré une fois par mois dans la chapelle de l'établissement. Les dates et horaires vous sont communiqués par voie électronique.

Bonjour

Les soignantes sont à la disposition des résidents pour un conseil ou un soin. Les familles peuvent également prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.

Éducation et adaptation

Elle sert pour la rééducation et l'adaptation des résidents.

Badminton

Le cadre de santé est à l'écoute des résidents et des familles pour toute question relative aux conditions de séjour et de prise en charge.

Banque médicale

Il est utile de par exemple s'adresser à l'établissement et à ses soins pour les consultations des médecins traitants des résidents.

Bar

Le petit déjeuner est servi chaque matin dans votre chambre pour améliorer votre confort. Les résidents ont la possibilité de prendre également leur repas dans les salles à manger des étages.

Les repas sont pris dans les salles de restaurant ou, selon votre état de santé, en chambre.

Les repas sont préparés par le chef et son équipe de cuisiniers qui réalisent, quotidiennement sur place, toute la restauration de l'établissement dans le respect de la sécurité alimentaire. Ils proposent et élaborent des plats variés traditionnels et familiaux à diététique adaptée à l'établissement afin d'assurer un équilibre nutritionnel et de répondre aux besoins des résidents.

Le menu est établi par semaine et des repas à thèmes sont périodiquement organisés.

(Les résidents peuvent également faire part de leurs remarques.)

Bar à thé

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : à partir de 7 heures 00 à 9 heures
- Déjeuner : à partir de 12 heures
- Collation : à partir de 15 heures 00
- Dîner en salle de restaurant : 18 heures 00 (en semaine) ou 19 heures (week-ends et jours fériés)
dans les salles à manger des étages : 18 heures (en semaine) ou 19 heures (week-ends et jours fériés)

Dans un esprit de convivialité, vous pouvez partager votre déjeuner avec votre famille ou amis dans la salle des invités pour venir à l'accueil et dans la limite des places disponibles)

Le prix du repas des personnes extérieures est affiché dans le hall d'entrée.



Les sorties quotidiennes sont totalement libres pour les personnes pouvant circuler seules sans risque ou contre-indication médicale.

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'administration (par votre absence) afin d'éviter toute enquête inutile.

Vous pouvez recevoir des visites de vos proches ou amis. Des salons sont également à votre disposition pour vous permettre de passer un moment de détente et accueillir vos proches.



Le courrier et vos journaux vous seront distribués chaque jour ouvrable. Pour le départ de votre courrier, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le petit salon attenant à la grande salle de restaurant du rez-de-chaussée. La livraison est effectuée à 8h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Il peut aussi être posté à votre demande.

Il est conseillé de rappeler aux correspondants de mentionner clairement votre nom et prénom ainsi que le numéro de chambre dans laquelle vous résidez :

Nom et Prénom du Résident

Abdhaaz Bernard

N° chambre

Place Ludoic Veneau

B 1



Téléphone

Il vous est possible, moyennant un abonnement, de disposer d'une poste téléphonique dans votre chambre en faisant la démarche suivante :



L'accès Internet est disponible depuis les salons de la résidence. Un code de connexion vous sera demandé.

Le linge

Le linge de maison (litière, serviettes de toilette et de table) est fourni et entretenu par l'établissement ou par un prestataire de service mandaté par l'établissement.

Le nettoyage est assuré par l'établissement ou par un membre de votre entourage. Toutefois, certains traitements spécifiques peuvent être assurés (linoléum, rhodol et dérivés, etc.). Les vêtements doivent être identifiés dès votre arrivée.

Les fournitures spécifiques à l'établissement sont fournies par l'établissement.

Équipe d'Établissement

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans les domaines de l'hygiène, de l'entretien, des soins, des activités. Vous trouverez un organigramme de l'établissement en annexe.

L'accompagnement et les soins

Le résident est sous la responsabilité du cadre de santé, vous serez pris en charge par des aides-soignants, aides-médico-psychologiques et agents des services hospitaliers, qui viennent à assurer les soins de nursing et les gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, etc.). Nous nous efforçons au maximum de préserver votre autonomie.

Le psychologue est à la disposition des résidents et de leur famille. Les rendez-vous sont pris auprès des infirmières.

Les soins médicaux sont effectués par des infirmières, un physiothérapeute, votre médecin traitant, et le médecin coordonnateur. Ce dernier supervise la qualité et la permanence des soins. Il assure le lien entre l'équipe médicale et le médecin traitant choisi par chaque résident.

Les soins médicaux (médecins libéraux (néphrologues, cardiologues, pneumologues, gériatres, etc.), infirmiers (kinésithérapeutes, orthophonistes) ainsi que les examens de radiologie et de biologie médicale de premier niveau (définis dans les textes en vigueur) nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes accueillies seront assurés par l'établissement.

Les soins (cane, déambulateur, lit médicalisé, petit matériel médical, produits de soins, produits de nutrition) sont fournis par l'établissement et sont compris dans le tarif journalier.

Tous les autres soins, prescriptions ou visites auprès de spécialistes, ou dans les établissements de santé ainsi que les transports, restent à la charge du résident ou de sa famille (liste des prestations non incluses du règlement de fonctionnement).

L'entretien et les petites réparations sont effectués régulièrement par le personnel de l'établissement.

Activités d'animation

L'équipe d'animation met à disposition des résidents des activités créatives, sociales, événementielles, thérapeutiques régulières et variées (concerts, spectacles, ateliers divers, repas à thème, sorties) ainsi que des activités en liaison avec des associations ou bénévoles. Elles participent à stimuler la mémoire, entretenir des repères, favoriser la détente, rompre la solitude et apporter du plaisir.

Des bénévoles interviennent dans l'établissement pour venir rendre visite aux résidents. Les résidents peuvent solliciter leur présence.

Le savoir peut être transmis aux familles par l'intermédiaire de nos événements familiaux.

L'animation au

Le programme mensuel est affiché dans le grand salon, sur les différents tableaux § et dans des étages et dans les ascenseurs. Différents ateliers existent et permettent à chaque résident de participer quotidiennement dans une activité individuelle ou collective.

Les ateliers sensoriels ou ludiques :

- Bldu lundis à l'EP (bis par semaine)
- Borab (bis par semaine)
- Quiz thème (bis par mois)
- Dégustation au rythme des saisons (bis par trimestre)

Les ateliers à visée thérapeutique :

- Gymnastique douce (bis par semaine)
- Atelier mémoire (bis par semaine)
- Atelier équilibre (bis par semaine)
- Atelier danse (bis par semaine)
- Atelier mosaïque (bis par semaine)
- Atelier musicothérapie (bis par semaine)
- Atelier jardinage (bis par semaine)
- Atelier cuisine (bis par semaine)

Les activités manuelles

- Fiche (bis par mois)
- Ateliers créatifs en fonction des projets, des saisons et des événements
- Atelier cuisine et pâtisserie (bis par mois)
- Atelier poterie (bis par semaine)
- Atelier tricot (bis par semaine)

Les activités orientées vers la vie sociale :

- Sorties en ville (bis par mois)
- Lecture du quotidien et radio Balthazar tous les jours en alternance
- Promenades dans le parc
- Bl trimestriel avec un accordéoniste
- Positions, bingos, jeux de cartes, jeux de société,
- Spectacle et animation musicale (tous les 2 mois)
- Rencontres intergénérationnelles (bis par mois)
- Rencontres inter-épaves (bis par mois)
- Concours inter-services (bis par trimestre)

Les activités spécifiques adaptées aux personnes âgées atteintes de troubles de la désorientation sont proposées afin de solliciter leurs capacités cognitives (atelier équilibre, pâtisserie, poterie, etc.)

Chaque mois, une petite fête est organisée pour les anniversaires des résidents.

Les moments les plus agréables de l'année sont marqués : jour de l'Ascension, premier mai, Pâques, Noël, etc.

Des repas à thème permettent aux résidents de se retrouver dans une ambiance conviviale (bis par trimestre)

Un minibus adapté au transport des résidents en fauteuil roulant favorise les sorties et les séjours.

Des produits de première nécessité.

La résidence dispose également de salons de télévision dans chaque étage et d'une bibliothèque adaptée.